



UNCSW59

9-20 Mars 2015 - New York

L'obtention de droits pour les femmes et les filles Un point de vue syndical



Femmes, pouvoir, syndicats

Plus de 100 femmes syndicalistes participent à la 59e Commission de la condition de la femme (CSW). En partenariat avec d'autres organisations, réseaux et coalitions de femmes animés par les mêmes préoccupations, nous tenons à faire entendre nos voix pour inciter les gouvernements à agir davantage dans le sens des engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Beijing, notamment en ce qui concerne les points suivants:

- ♀ Améliorer l'accès des femmes aux emplois rémunérés, au travail décent et à la protection sociale
- ♀ Établir une économie des soins qui valorise et privilégie le partage des soins rémunérés et non rémunérés.

Nous représentons 70 millions de travailleuses issues de syndicats du monde entier. En nous unissant, nous renforçons le pouvoir des femmes et leur capacité à garantir les droits et la protection au travail.

Communiquez avec nous

♀ Blog des syndicats: <http://unioncsw.world-psi.org/>

♀ Facebook: UNCSW – Women Power Unions

♀ Tweets: [@unioncsw](http://twitter.com/unioncsw)

♀ Vidéos: www.youtube.com/user/unioncsw

♀ Photos: <http://www.flickr.com/photos/unioncsw>

♀ Activités syndicales des femmes à la CSW59: voir la liste au verso

Déclaration présentée par la Confédération syndicale internationale (CSI), l'Internationale de l'Éducation (IE) et l'Internationale des services publics (PSI), organisations de la société civile dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Vingt ans après: avons-nous atteint l'objectif?

Évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing d'un point de vue syndical

Plus de 70 millions de travailleuses sont aujourd'hui représentées par les syndicats. Au cours des 20 dernières années, elles ont jeté les bases d'une tradition de conquête des droits et de protections sur le lieu de travail. Les femmes syndiquées gagnent davantage que les femmes non syndiquées et ont contribué grandement à la négociation de salaires plus équitables, des congés de maternité et de paternité rémunérés et d'un accès à la protection sociale à travers la négociation collective et le dialogue social, ainsi qu'à la mobilisation des travailleurs/euses qui n'étaient pas syndiqués.

Dix millions de travailleurs et des travailleuses domestiques ont récemment obtenu le droit à un salaire minimum ou plus élevé, ainsi qu'une protection sociale, la réglementation du temps de travail, un jour de congé par semaine ainsi que d'autres droits, grâce à une campagne mondiale menée par les syndicats et les travailleurs/euses domestiques et soutenue par des groupes de défense des droits humains, des femmes et des migrants. La campagne a débouché sur la ratification de la Convention 189 de l'OIT et des réformes des législations du travail dans plus de 12 pays.

Par le biais de la négociation collective, du dialogue social et de campagnes locales et mondiales, les femmes syndicalistes ont fait progresser les droits des femmes dans plusieurs domaines critiques définis dans le Programme d'action de Beijing (PAB).

Entre autres :

- ♀ les droits économiques des femmes, y compris l'accès à l'emploi, aux ressources, aux marchés et au commerce;
- ♀ l'élimination de la ségrégation professionnelle et de toutes les formes de discrimination en matière d'emploi;

♀ l'accès à des services publics de qualité; et la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales pour les femmes et les hommes.

Toutefois, pour la plupart, les promesses du Programme d'action de Beijing n'ont pas été tenues. Les femmes ont déplacé des montagnes au cours des 20 dernières années, mais nous ne pouvons pas bénéficier pleinement de tous nos accomplissements ou les célébrer, alors que nous savons que:

- ♀ 70 % des pauvres dans le monde sont des femmes;
- ♀ l'écart salarial entre hommes et femmes dans le monde se maintient à près de 23%;
- ♀ les femmes sont surreprésentées dans des emplois à faible statut professionnel, faiblement rémunérés, informels, à temps partiel, moins sûrs et précaires;
- ♀ les soins non rémunérés dispensés par les femmes demeurent marginalisés dans la prise de décisions d'ordre social et économique, bien qu'on estime qu'elles contribuent à hauteur de 15-20 % au PIB (injectant plus de 25 billions USD dans l'économie mondiale);
- ♀ la répartition inégale des responsabilités en matière de soins entre l'État et les familles et entre les femmes et les hommes continue d'entraver la participation efficace des femmes au marché du travail et leur accès à un travail décent;
- ♀ des millions de jeunes filles n'ont pas accès à une éducation de qualité en raison de la pauvreté, du travail des enfants, des barrières institutionnelles et traditionnelles, des mariages précoces, de l'absence de sécurité sur le chemin de l'école et du retour, de l'absence d'installations sanitaires séparées, du harcèlement sexuel et de la violence dans les écoles, de grossesses non désirées et d'une surcharge du travail domestique.



Et nous continuons de nous élever – Domaines prioritaires des femmes syndicalistes pour l'après-2015

Une nouvelle architecture de l'économie mondiale et locale est nécessaire, dans laquelle le travail décent, l'accès universel à la protection sociale, un programme économique en matière de soins et la durabilité environnementale constituent les pierres angulaires. Reconsidérer les investissements peut permettre de dégager les budgets nécessaires pour couvrir la protection sociale, un salaire minimum vital et une éducation pour tous, ainsi que les énergies renouvelables pour freiner le changement climatique. Par conséquent, nous appelons à la justice fiscale, à la fin des paradis fiscaux, de l'évasion fiscale et de la corruption, à la lutte contre le nivellement par le bas en matière d'incitations fiscales et les politiques régionales de concurrence fiscale.

Les mesures d'austérité prises en réponse aux récentes crises économiques mondiales et à la réduction des dépenses publiques dans les pays tant développés qu'en développement ont une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles. On enregistre une augmentation sans précédent de la proportion du travail informel et précaire dans lequel les femmes sont surreprésentées. Les coupes dans les dépenses publiques conduisent de plus en plus à la privatisation dans l'éducation et de celle-ci, ce qui tend à renforcer l'exclusion sociale. Une réglementation accrue des acteurs privés n'est pas suffisante pour lutter contre la discrimination systémique subie par les filles lorsque l'éducation devient commercialisée. L'éducation doit être considérée comme un bien public, et non comme une marchandise si nous voulons que les femmes et les filles bénéficient pleinement du droit à l'éducation. Il est nécessaire de mettre un nouvel accent sur l'obligation des États de garantir le droit à l'éducation aux femmes et aux filles

afin qu'elles exercent ce droit dans la pratique et que l'éducation soit réellement axée sur la transformation en tant que droit humain.

Les responsables politiques doivent aborder la distribution inéquitable des tâches non rémunérées en matière de soins et libérer des millions de femmes afin qu'elles participent pleinement et équitablement aux domaines interdépendants de l'emploi, de l'éducation et de la prise de décisions publiques.

L'investissement dans l'économie des soins reconnaît la réelle valeur du travail en matière de soins, qui est souvent réalisé actuellement moyennant des tâches non rémunérées ou largement sous-payées qui sont invisibles dans les statistiques. L'investissement dans l'économie des soins peut éliminer les stéréotypes liés au genre et la ségrégation professionnelle, et avoir une incidence positive sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes en remettant en question les rôles traditionnellement attribués aux deux genres. L'accès universel aux services publics de qualité est fondamental pour construire des sociétés justes et équitables. Les mécanismes du marché ont leur place, mais se sont avérés incapables de garantir un accès universel.

Le Programme d'action de Beijing reconnaît que la violence à l'égard des femmes et des filles «constitue une violation des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des femmes et empêche [...] celles-ci de jouir de ces droits et libertés.» La violence domestique est la forme la plus généralisée de la violence à l'égard des femmes et des filles et est la principale cause d'homicides de femmes dans le monde entier. On estime à 246 millions le nombre de filles et de garçons victimes de violence dans le cadre scolaire, chaque année, ce qui constitue un obstacle majeur à l'apprentissage bien que tant les filles que les garçons puissent être la cible de la violence, les filles sont les plus vulnérables.

•••••
 • **Nous réclamons un changement décisif des dirigeants politiques: de l'inaction**
 • **à des investissements ciblés et à des réformes du travail en vue de construire**
 • **un marché du travail inclusif garantissant aux femmes un accès égal au travail**
 • **rémunéré et décent, notamment la représentation des femmes dans la prise de**
 • **décisions et l'accès à des services publics et à une éducation de qualité.**
 •••••

La réalisation des droits humains universels des femmes, leur autonomisation et la promotion à des fonctions de direction sont des éléments essentiels d'un programme destiné à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Le respect et la promotion des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes sont des conditions essentielles pour garantir l'autonomie et la capacité des femmes à échapper à des situations violentes. L'accès à des services de soins de santé et sociaux, aux services de garde d'enfants, à l'éducation, au logement, à une sécurité des revenus de base est inextricablement lié à la vulnérabilité plus ou moins grande aux différentes manifestations de violence à l'égard des femmes.

La voie à suivre

Les femmes dans les syndicats exhortent les gouvernements à prendre des mesures décisives pour assurer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, et cela d'autant plus qu'ils négocient un nouveau cadre de développement durable, qui sera adopté en 2015.

Nous appelons les gouvernements à :

- ♀ tenir les engagements pris dans le passé pour respecter les droits fondamentaux au travail ;
- ♀ mettre en œuvre un plan pour l'emploi et la croissance afin d'élargir l'accès des femmes à un emploi rémunéré et à un travail décent grâce à des investissements dans des services publics de qualité qui incluent des services de garde d'enfants et de soins pour personnes âgées;
- ♀ l'établissement de mécanismes solides de fixation du salaire minimum;
- ♀ des socles de protection sociale conformément à la Recommandation n° 202 et à la Convention n° 102 sur la sécurité sociale;
- ♀ l'introduction de réformes des législations du travail afin de respecter les normes fondamentales du travail et les Conventions sur l'égalité des genres (C87, C98, C29 et son Protocole, C182, C111 et C100, C156, C183 et C189);
- ♀ éliminer la violence sexiste au travail, notamment grâce à l'adoption d'une norme internationale du travail;
- ♀ renforcer les institutions du marché du travail, notamment la négociation collective, le

dialogue social et les inspections du travail, qui se sont avérées efficaces pour réduire la féminisation de la pauvreté;

- ♀ retirer les services publics des accords de libre-échange;
- ♀ instaurer une fiscalité progressive dotée des ressources nécessaires et appliquée correctement et fournir des moyens d'autonomie économique à tous les niveaux;
- ♀ lier la lutte contre la pauvreté à la croissance des revenus et aux salaires afin de combattre les inégalités dans le cadre de l'après-2015 – et adopter des objectifs sur:
 - le plein emploi, productif et le travail décent pour tous;
 - des socles de protection sociale nationaux;
 - l'éducation; et
 - l'égalité des genres.
- ♀ Instaurer des cibles et des indicateurs pour évaluer: les niveaux de salaire minimum vital; la création d'emplois pour les femmes et les hommes; l'obtention des composantes des socles de protection sociale; et un financement adéquat (% du PIB) pour soutenir la mise en œuvre du nouveau cadre de développement durable.

Politiques internationales du travail pour mieux protéger les droits des femmes au travail!

Les politiques internationales du travail concernant les femmes sont essentielles pour leur garantir le droit d'adhérer à des syndicats et de mener des négociations collectives afin de défendre les droits et les protections au travail, tels que le salaire minimum vital et la protection sociale.

Demandez à votre gouvernement de rendre des comptes sur la ratification et l'application des instruments juridiques suivants:

- ♀ Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- ♀ Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT);
- ♀ Normes fondamentales du travail de l'OIT et Conventions sur l'égalité de genre:

Convention n°87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical

Convention n°98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective

Convention n°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération

Convention n°111 de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession)

Convention n°105 de l'OIT sur l'abolition du travail forcé

Convention n°29 de l'OIT sur le travail forcé et protocole y afférent

Convention n°138 de l'OIT sur l'âge minimum

Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants

Convention n°156 de l'OIT sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales

Convention n°183 de l'OIT sur la protection de la maternité

Convention n°189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques

Convention n°102 de l'OIT concernant la sécurité sociale et Recommandation n°202 sur les socles de protection sociale



Pour contacter les femmes du groupement Global Unions:



Confédération syndicale internationale (CSI)

Email: equality@ituc-csi.org

Web: www.ituc-csi.org



Internationale de l'éducation (IE)

Email: equality@ei-ie.org

Web: <http://www.ei-ie.org>



Internationale des services publics (ISP)

Email: equality@world-psi.org

Web: www.world-psi.org

Activités syndicales de la CSW59

> Organisées/coparrainées par le groupement Global Unions
> Parole aux femmes syndicalistes

| | | |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Evènement parallèle | Les droits au travail des femmes migrantes depuis Beijing jusque l'après 2015 <i>GAATW et coparrainé par le groupement Global Unions + intervenante</i> | Lundi, 9 mars, 12h30 – 14h00 V Hall, Armenian Convention centre |
| Evènement parallèle | Les femmes et l'économie durable sous l'angle des droits humains <i>Plusieurs groupes, Intervenante du groupement Global Unions</i> | Lundi 9 mars, 14h30 Siège des Nations Unies, Salle Boss |
| Programme de la CCF des NU | Table ronde ministérielle: Investir dans l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes <i>Modérateur du groupement Global Unions</i> | Mardi 10 mars, 11h30 – 13h00 Nations Unies, salle 4 |
| Evènement en marge | Concrétiser l'égalité de genre, les droits pour les femmes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du programme de développement durable pour l'après-2015 et au-delà <i>Parrainé par la mission argentine, l'IE, la Coalition des femmes pour l'après-2015 – intervenante du groupement Global Unions</i> | Mardi 10 mars, 11h30 – 12h45 Nations Unies, salle 11- Bâtiment GA |
| Evènement parallèle | Contre-rapports comme outils de plaidoyer entre les sexes: Beijing +20, CEDAW, UPR + <i>Parrainé par la Fondation Pangea – intervenante du groupement Global Unions</i> | Mardi 10 mars, 18h15 – 19h45 |
| Evènement parallèle | Hausse des salaires et élimination du harcèlement sexuel dans les chaînes d'approvisionnement <i>Parrainé par l'AFL-CIO, le groupement Global Unions, l'AWID</i> | Mercredi 11 mars, 16h30 Church Center des Nations Unies, salle: chapelle |
| Evènement en marge | Syndicalisation des migrantes et Convention n°189 sur le travail décent pour les travailleuses domestiques <i>Parrainé par la mission allemande, ONU Femmes – intervenante du groupement Global Unions</i> | Mercredi 11 mars, 13h15 – 14h45 871 United Nations Plaza, German House |
| Evènement parallèle | Travailleuses migrantes, problèmes de stratégies de développement, et comment avancer <i>Parrainé par United Methodist Women, le groupement Global Unions et autres</i> | Jedi 12 mars, 10h30 – 12h00 Church Center des Nations Unies, 2e étage |
| Programme de la CCF des NU | 59 ^e CCF Dialogue intergénérationnel: session 1: Egalité de genre 2030/ objectif sur le genre dans l'après 2015 <i>Un Women / CCF, intervenante du groupement Global Unions</i> | Vendredi 13 mars, 10h00 – 11h30 ECOSOC Chamber |
| Evènement parallèle | Défendre les droits des jeunes femmes concernant la santé sexuelle et reproductive et le travail décent dans les villes: défis à relever pour le programme de l'après-2015 <i>Parrainé par Action Aid, le groupement Global Unions</i> | Vendredi 13 mars, 12h30 Church Center des Nations Unies, salle Hardin |
| | Relever le défi de la mondialisation pour obtenir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes <i>Organisé par l'Université Columbia – intervenantes de Global Unions</i> | Vendredi 13 mars, toute la journée Université Columbia |
| Evènement parallèle | Objectifs de développement durable pour les travailleurs: Pourquoi les partenariats public-privé ne fonctionnent pas: les différents avantages de l'alternative publique <i>Parrainé par le groupement Global Unions</i> | Mercredi 18 mars, 10h30 Church Center des Nations Unies, salle: chapelle |

Faites-nous part de vos points de vue, témoignages et questions sur le blog des syndicats de la CCF et retrouvez les dernières nouvelles des femmes syndicalistes présentes à la CCF sur le site <http://unioncsw.world-psi.org/>

